

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANÉ DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
 SUISSE : Un an fr. 8.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
 ÉTRANGER : Un an fr. 16.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
 (Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de chèques postaux : II c. 58
 Joindre 20 ct. en timbres poste
 à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
 Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acaclis
 TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES  **RÉCLAMES**
 le mm. ligne ou son espace
 8 ct. Canton 20 ct.
 10 ct. Suisse 30 ct.
 10 ct. Etranger 30 ct.
 Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Faudra-il lui couper les vivres ?

Le *Nouvelliste valaisan* nous a gratifié d'une série d'articles qui sont autant d'hymnes à la gloire du régime conservateur valaisan.

Nous ne pouvons partager son optimisme, reflet de celui dont fit preuve le chef du Département de l'Intérieur.

Nous entendons encore ce magistrat répondre à M. Delacoste — qui attirait l'attention du gouvernement sur le danger de sa politique financière — répondre que la crise avait atteint son maximum d'intensité et que nous marchions vers un retour à l'état normal.

Les événements ont démontré que le président de Monthey avait vu juste et le rapport de la commission des finances ainsi que le discours prononcé lundi dernier par le chef du Département des finances dépeignent la situation sous son jour exact.

C'est une profonde erreur que de cacher la vérité au peuple et de se bercer d'illusions.

M. Escher l'a dit : « Nous sommes à la veille de la catastrophe ; c'est la dernière fois que je prends la parole pour le dire au Parlement et au pays. »

C'est en novembre 1932 que la commission dite « des économies » invitait le Conseil d'Etat à présenter des propositions concernant la réorganisation de l'administration et la réduction des dépenses ; nous sommes en 1935, et le gouvernement non seulement n'a toujours pas présenté de projet, mais il n'a pas exécuté les décisions prises par le Parlement sur la demande de la commission spéciale.

Sur 60 propositions, 58 n'ont pas été exécutées ou l'ont été incomplètement. Cette simple constatation démontre que le gouvernement actuel est incapable de conduire le pays.

Mais il est un fait plus grave qui a été porté à la connaissance du Grand Conseil. Une Sté fiduciaire a procédé à l'expertise des comptes de l'Etat ; elle a découvert qu'une partie des sommes procurées par des emprunts, dans des buts déterminés, ont été dépensés pour les affaires courantes de l'Etat.

Ce sont là des faits extrêmement graves et qui ne doivent plus être commis par des Etats ou par des particuliers.

La commission des finances a terminé son rapport par les lignes suivantes :

« La commission vous déclare que tous ses membres mettent leurs mandats à la disposition du Grand Conseil, pensant qu'une nouvelle commission pourrait peut-être collaborer d'une manière plus intime avec le Conseil d'Etat. Sans la collaboration sincère de la commission et du Conseil d'Etat, sans une collaboration effective entre tous les membres du Conseil d'Etat, aucune réorganisation sérieuse n'est possible... »

C'est, sauf erreur, la première fois en Suisse qu'une commission des finances offre sa démission.

Elle aurait du reste tort de donner suite à cette proposition.

Le mal vient de la mésestimate qui règne au gouvernement, de l'optimisme béat, de l'entêtement et de la mauvaise volonté de certains.

Bien que nous ne soyons guère parmi les admirateurs du régime parlementaire français, nous regrettons dans le cas particulier qu'il ne soit pas en vigueur en Valais ; c'est, pour la troisième fois qu'un projet de budget est renvoyé au gouvernement, qui persiste à ne rien faire et à occuper ses fauteuils envers et contre le parlement et le pays.

Le Conseil d'Etat s'est incliné devant la proposition de renvoi de la commission ; le groupe radical, on le sait, s'est borné à lire une déclaration dans laquelle il **prend acte, entre autres, de ce que le gouvernement n'a pas exécuté certaines décisions importantes du Grand Conseil.**

« que selon toute vraisemblance, le budget ne sera pas voté le 1er janvier 1936 ;

qu'un tel état de choses crée une situation anormale extrêmement préjudiciable aux intérêts matériels et moraux du canton ;

qu'en conséquence, le groupe libéral-radical **élève sa protestation contre l'attitude du gouvernement, qu'il juge hautement blâmable.**

Le *Nouvelliste* voit dans cette attitude une déception et un apaisement.

Il termine son article en qualifiant d'hurluberlus ceux qui s'aviseront dans la presse de compromettre la flamme d'espérance qui a brûlé lundi matin dans l'aire du Grand Conseil.

Rapport de la commission des finances présenté au Grand Conseil

En novembre 1923 déjà, la commission du budget a invité le Conseil d'Etat à présenter un projet de réorganisation administrative. Un projet, élaboré par le Conseil d'Etat, fut examiné par le Grand Conseil en séance du 20 mai 1924 et renvoyé au Conseil d'Etat ; cet objet fut porté sur les trancandas des sessions suivantes, mais ne fut jamais traité, les membres du Conseil d'Etat n'étant pas d'accord entre eux au sujet de la répartition des services entre les différents Départements.

En novembre 1931, le projet de budget bouclait par un déficit présumé de 1.300.000 fr., le Conseil d'Etat accepta pour étude les propositions de la commission tendant :

- 1) à ne plus étendre les rouages administratifs, à éviter tout accroissement des frais généraux et tout nouvel emploi, à rechercher les économies réalisables ;
- 2) à étudier une réorganisation des services de l'Etat pour réduire les frais de l'administration.

Le 26 avril 1932, le Conseil d'Etat adressait au Parlement un message concernant les mesures à prendre pour assurer l'équilibre budgétaire, disant notamment : « L'équilibre de notre budget étant aujourd'hui en péril, nous en arrivons à la constatation que nous avons marché très fort dans la voie des réalisations et que nous ne pouvons continuer à pareille allure. Cela est d'autant plus vrai que la crise continue à s'accroître et qu'elle pourrait se prolonger encore longtemps. Un relâchement est dès lors nécessaire pour nous permettre de reprendre haleine. Notre but doit être de rétablir dans le plus bref délai possible l'équilibre de notre budget et cela aussi bien dans l'intérêt de l'Etat que dans celui de beaucoup de communes dont la situation est loin d'être réjouissante. »

Le Conseil d'Etat se déclarait « résolu à étudier une réorganisation des services administratifs... sous la forme d'une réduction du nombre des fonctionnaires ou employés, par la concentration, la réduction ou la suppression de certains services. Les œuvres, telles que corrections de routes, de torrents, création de chemins forestiers, travaux contre les avalanches, maisons d'écoles, améliorations d'alpages, etc., seront, dans la mesure du possible, renvoyées à plus tard ou du moins limitées au strict minimum. »

Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil désigna la commission dite des économies qui rapporta en novembre 1932, invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil « des propositions concernant la réorganisation des services de l'Etat, dans le sens d'une réduction du nombre des fonctionnaires et employés. »

En novembre 1933, la commission du budget insistait sur la simplification et la concentration des services administratifs, cette réorganisation devant commencer par l'administration centrale.

Dans un message du 18 janvier 1934, le Conseil d'Etat affirmait : « Nous tenons à vous déclarer encore une fois que nous sommes animés de la ferme intention de rétablir au plus tôt l'équilibre budgétaire et ce but une fois atteint, nous espérons pouvoir nous en tenir au principe : les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes. Enfin, nous répétons que nous fûmes obligés d'élaborer le projet de budget sans être en possession du rapport des experts. Nous nous sommes donc abstenus de procéder à des réformes administratives dans le but de laisser les mains libres aux experts... Ce n'est qu'après réception du rapport des experts que nous pourrions nous prononcer sur la réduction du nombre des employés et sur la réorganisation des services de l'administration centrale. »

Au risque d'être classé parmi les hurluberlus, nous n'avons pas vu lundi même une étincelle d'espérance...

On sent très bien que la majorité du Conseil d'Etat est décidée à ne faire que ce qu'elle veut et qu'elle ne cédera que si le Parlement l'y oblige.

Ce dernier a fait preuve à l'endroit du pouvoir exécutif d'une patience d'ange.

Nous espérons, pour le bien du canton, qu'il prendra ses responsabilités.

Où bien le Conseil d'Etat arrivera en janvier avec des propositions telles qu'il sera possible d'équilibrer le budget en 1937, et il lui sera fait crédit, ou bien il recommencera la comédie de l'an dernier, et il conviendra de lui couper les vivres en lui refusant le budget, quels que soient les ennuis qui puissent découler de cette décision.

Mr.

C'est en 1934, que le Grand Conseil chargeait la commission spéciale, c'est-à-dire la commission du budget à laquelle avaient été adjoints les présidents et rapporteurs de la commission de gestion, d'étudier la réorganisation administrative :

En mai 1934, le Conseil d'Etat remit au Grand Conseil le rapport provisoire des experts avec un message, disant : « Mais le Conseil d'Etat n'attend pas le rapport définitif pour entreprendre son travail de réorganisation. Il va sans dire que nous prendrons acte de toutes les propositions concrètes que voudront bien nous faire la commission ainsi que le Grand Conseil, propositions qui pourraient être d'une utilité quelconque pour les travaux de réorganisation. La question de savoir si le travail de réorganisation incombait au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat peut maintenant être considérée comme définitivement liquidée. C'est le Conseil d'Etat qui doit soumettre au Grand Conseil des propositions formelles concernant la simplification du ménage cantonal, la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes. »

Pendant, malgré le dépôt en temps utile du rapport définitif des experts, le Conseil d'Etat présentait pour 1935 un budget bouclant par un déficit important, et cela sans tenir compte du rapport des experts et sans faire de propositions de réorganisation. La commission spéciale, en présence de cette situation, refusa de discuter le budget et exigea des propositions de réorganisation. Divers projets lui furent adressés par la majorité du Conseil d'Etat, par le chef du Département des finances et par celui du Département de justice et police ; la commission étudia objectivement toutes les propositions présentées et formula 60 propositions en vue de la réorganisation. N'ayant pu obtenir du Conseil d'Etat, après bien des difficultés, que des propositions insuffisantes pour la nouvelle échelle de traitement pour les fonctionnaires et employés, elle en élaborait une elle-même.

Les 60 propositions de la commission furent remises à chacun des membres du Conseil d'Etat ; deux membres de la commission se présentèrent chez eux en leur disant à peu près ceci :

« Nos propositions sont le résultat d'une étude sérieuse des rapports d'expertises, des propositions du Conseil d'Etat ou de certains de ses membres, des comptes et budgets des derniers exercices. Chaque chef de département aurait pu faire pour son département des propositions meilleures puisqu'il connaît exactement les tâches à exécuter et l'organisation du travail actuelle. Examinez avec bonne volonté nos propositions et voyez si vous pouvez nous en formuler d'autres. Nous sommes prêts à tenir compte de toutes vos suggestions ; la seule chose que nous pourrions admettre de votre part, c'est que vous adoptiez une attitude purement négative. »

Après bien des difficultés, le Conseil d'Etat se rallia finalement à nos propositions, tout en réservant à chaque chef de Département la faculté de s'opposer aux propositions touchant son Département si elles lui paraissaient inopportunes. Aucun conseiller d'Etat ne fit valoir d'opposition jusqu'à la réunion du Grand Conseil.

Les propositions de la commission furent examinées par le Grand Conseil en sessions de février, mars et mai 1935. Toutes les propositions de la commission furent acceptées, sauf celle portant les Nos 13 et 19 ; la proposition 17 ne fut acceptée que partiellement. Les propositions 6, 8, 9, 10, 11 et 46 furent laissées en suspens, une nouvelle étude étant nécessaire. Le Conseil d'Etat lui-même avait fixé au 1er juillet 1935 la date d'exécution, en particulier en ce qui concerne les transferts de service et le congédiement d'employés ; la commission et le Grand Conseil se contentèrent de prendre acte de la date fixée.

Pendant, en mai 1935, à l'occasion de l'examen de la gestion de 1934, le Conseil d'Etat soumettait à la commission des finances des propositions tendant à l'annulation du transfert de la chasse et de la pêche, et revenant sur le licenciement d'employés ; la commission refusa d'entrer en matière et invita l'Etat à s'en tenir aux décisions prises par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat soumettait également un projet de réorganisation de la justice civile, mais avec un message laissant entendre qu'il n'était pas d'accord avec le projet présenté ; ce projet lui fut retourné avec invitation de se prononcer nettement sur le projet ou de le retirer en faisant d'autres propositions.

(à suivre)

Contribution positive à la paix

Pour l'Allemagne, l'année 1935 est « l'année de la liberté », comme l'a proclamé le congrès de Nuremberg. Liberté, c'est-à-dire : réarmement. Le 16 mars, le Reich abolissait les dispositions militaires du traité de Versailles. Le 1er novembre les drapeaux de la classe 1914 ont été appelés sous les drapeaux et, pour marquer la solennité de l'événement, le Führer a remis lui-même à l'armée, le 7 novembre, le nouveau drapeau de guerre, dont il avait personnellement fourni les dessins. Ainsi donc la dernière mesure prévue pour traduire dans la réalité la répudiation des engagements de Versailles et la renaissance militaire du Reich est venue couronner l'œuvre multiple et complexe qui doit assurer à brève échéance la suprématie de l'armée allemande.

Tandis que le reste de l'Europe a les yeux fixés sur le conflit italo-éthiopien, le Reich profite de l'inattention relative dont il bénéficie pour parachever l'entreprise, qu'au fond il tenait pour la mission essentielle de l'hitlérisme tant au point de vue intérieur qu'extérieur. C'est avec raison que M. Winston Churchill a récemment dénoncé le danger auquel s'exposerait l'Europe si elle perdait de vue l'accroissement formidable et continu des forces militaires allemandes : « La puissante nation allemande, a-t-il déclaré, s'arme à l'heure actuelle jour et nuit. Toute la population se prépare à la guerre. La jeunesse du Reich apprend à l'école, dès sa plus tendre enfance, à penser aux gloires de la guerre, à la joie de la conquête et au devoir qui lui incombe de mourir pour la patrie. J'ai déjà dit à plusieurs reprises, et je continuerai à le dire, que l'Allemagne compte dépenser dans le courant de la présente année plus de 800 millions de livres sterling en préparatifs de guerre. »

De surcroît, les dirigeants allemands se glorifient de cette œuvre et prônent très haut les mérites de l'hitlérisme, qui est en train de doter l'Allemagne du plus puissant appareil militaire qu'elle ait jamais possédé. Il y a peu de jours, le général Goering, inaugurant la nouvelle école de guerre aérienne, vantait, à l'instar de Guillaume II en un temps qui n'est pas sans analogies avec le nôtre, les vertus pacificatrices de « l'épée bien tranchante ». Enfin, le 2 novembre, le chef de l'aviation allemande faisait suivre son offre de paix à la France de phrases enflammées destinées à exalter le réarmement allemand.

Si donc le général Goering adjure la France « d'abandonner enfin cette idée insensée que l'Allemagne n'attend que le jour où elle pourra attaquer la France » ; si l'assure de l'estime du Reich et déclare préférer « rivaliser avec elle dans un labeur paisible », il faut corriger ces assurances rassurantes par cette affirmation : « Nous nous sommes donné la certitude qu'on ne troublera pas trop facilement notre paix. Le réarmement de l'Allemagne a été de ce fait une contribution positive à la paix. »

Certes, la collaboration de deux Etats également forts exclut les querelles d'amour-propre. Certes aussi, personne ne dénierait à l'Allemagne le droit de se défendre. Mais il est inutile et dangereux pour la paix que le Reich pousse jusqu'aux restrictions alimentaires un réarmement immodéré et qui garde toutes les apparences d'une menace plutôt que d'une précaution défensive. Personne ne met en danger l'existence du Reich. On aurait pu le faire plus aisément autrefois, si on l'avait voulu. Mais les Allemands eux-mêmes ont trop souvent manifesté des desseins qui expliqueraient leur attitude continuellement agressive en dépit des paroles d'apaisement. La France ne désire que l'entente et la collaboration paisible. C'est néanmoins mal la connaître que de vouloir lui tendre une main armée et gantée de fer. Les promesses valent par l'intention qu'elle recouvre. M. Goebbels assure que seules les méthodes, mais non les idées et les buts politiques d'Hitler ont été changées.

Le jour où l'Allemagne voudra donner des preuves tangibles de ses bonnes dispositions à l'égard de la France, de l'Autriche et des Pays baltes, la paix qui est indivisible, pourra se fonder sur un véritable rapprochement franco-allemand, celui qui sera édifié sur des concessions réciproques et sur une confiance étayée par des assurances solides. (i. e.)

Libéraux-radicaux ! Réclamez « Le Confédéré » dans tous les établissements que vous fréquentez : cafés, hôtels, salons de coiffure, etc.

236



Huiles USECO
Graisses USEGO
pour les repas simples
comme pour les banquets.

bon et bon marché

Prvos boucheries particulières la
Boucherie Chevaline Mariéthoud
Ruelle du Centre 1, à Vevey
Tél. 51.982
vous expédie par retour du
courrier, 1/2 port payé :
*Viande hachée sans nerf et sans
graisse* à fr. 1.- le kg.
Viande désossée pour charcuterie
à fr. 1.30 le kg.
Morceaux choisis pour salaison
à fr. 1.60 le kg.
Boyaux courbes choisis, 0.10 le m.
Demandez la recette pour la
fabrication du salami gratis

PETITS
Fromages gras
PREMIÈRE QUALITÉ
pièces 6-7 kg. par kg. fr. 2.20
2 pièces par kg. fr. 2.--
réelle occasion
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

A louer, à Martigny-Bourg
au Pré de Foire, un
Appartement
de 4 chambres, cuisine, cham-
bre de bains, situation bien en-
soleillée. S'adresser à M. Fran-
çois Creton-Rouillier, Martigny-
Bourg.

NOIX nouvelles
le kg. 0.65
Ed. Andreazzi, Nr. 87, Dongio (Tess.)

JEUNE
Boulangier-Pâtissier
libre de suite, **cherche place.**
Offres sous chiffres OF 200 M
à Orell Fussli-Annonces, Mar-
tigny.

**Matériel
scolaire
complet**

Sacs d'école
Serviettes
Trousses
Ardoises
etc.,

à des prix
très avantageux
au

**Magasin
A. Montfort
Martigny**



N'achetez pas chat en poche!

La bonne chicorée DV, depuis si longtemps appréciée dans les ménages, ou la première marque venue, cela n'est pas la même chose! En DV, vous pouvez avoir toute confiance: aucune déception possible; grâce à elle votre café est bon, invariablement bon. Mais veillez bien à la marque DV, sinon vous pourriez recevoir une contrefaçon.

DV



Nettoyage
des vaches après vêlage
Agriculteurs ! Nettoyez vos vaches après vêlage, avec notre **Poudre préparée spécialement dans ce but.** Les vaches seront admirablement nettoyées et la sécrétion du lait sera stimulée. — **Prix du paquet fr. 1.50.**
Depuis Fr. 10.— franco de port.

Pharmacie de l'Abbatiale, à Payerne

Lecteurs et abonnés

Soutenez, en y faisant vos achats, les maisons qui font leur publicité dans votre journal
„LE CONFÉDÉRÉ“

Vos fils apprendront l'al-
lemand, latin,
mathématis-
ques et des
branches commerciales
chez **Lic. K. MEYER - Lehrer**
Institut „Maiengrün“ Lenzburg
Ecole particulière. Pension fr. 170.-- par mois

**Directeur
commercial**

par suite circonstance de famille, poste à repourvoir dans S. A. (branche fruits et primeurs) Seules seront prises en considération demande de personnes très actives et susceptibles visiter clientèle, et reprendre 10.000 francs actions.

Ecrire sous chiffres **OF 10385 L**, à **Orell Fussli-Annonces, Lausanne.**

CAISSE D'ÉPARGNE
de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais
Fondée en 1878 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts
4 1/4 % à terme **4 %**
sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Uex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vullèges, Uernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vougy.



**Beau
Papier Blanc**

pour machine à écrire
vergé 50 gr. au m2

la rame de 500 feuilles
au format 22-28 cm.

Fr. 1.60

A. Montfort
Imprimerie Nouvelle, Martigny
Téléphone 61.119

Laboratoire d'Analyses
Pharmacie Morand
Martigny

*Une analyse de votre urine
peut vous éviter de graves maladies*

On achèterait 1 pré
ou marais au midi du canal de Vissigen. S'adresser par écrit sous P. 4698 S. à Publicitas, Sion

A nos Abonnés

- Si vous ne recevez pas régulièrement **Le Confédéré** ;
- Si vous voulez obtenir un changement d'adresse ;
- Si vous voulez nous communiquer de nouveaux abonnés ;

NOTEZ BIEN CECI : adressez-vous au SERVICE DES ABONNEMENTS du „Confédéré“. Tél. 61.333. Chèq. H c 58

Martigny **Première Quinzaine de l'Etalage**
Du 1^{er} au 15 décembre
et Concours de Vitrines et de l'OBJET OFFERT